DECLARATION LIMINAIRE des Elu(e)s des AS
AG EXTRAORDINAIRE
5 NOVEMBRE 2020

Avant de débuter cette instance, nous souhaitons rendre hommage à notre collègue Samuel Paty.

Dans le contexte actuel lié aux nouvelles conditions sanitaires et sécuritaires, le bon fonctionnement des AS se voit de nouveau impacté. Par conséquent, nous nous réjouissons de la tenue de cette AG extraordinaire qui prévoit une aide indispensable envers les AS.

Même si les AS tentent de s'organiser au mieux pour continuer leur activité (changement de programmation, nouveaux groupes, créneaux supplémentaires…), il n'en reste pas moins que certains présidents d'AS ont décidé l'arrêt de leur AS et que dans d'autres territoires l'accès aux installations sportives est interdit. Or, le ministre a rappelé que les établissements scolaires restaient ouverts et des études montrent que les enfants seraient moins contaminants et moins contaminés que le reste de la population. Cela parait donc contradictoire avec les interdictions qui empêchent les AS de fonctionner. Il semble ainsi urgent de prendre des dispositions ministérielles pour que chaque élève puisse bénéficier d'une pratique physique hebdomadaire sur tout le territoire et que chaque enseignant puisse exercer son métier sur un lieu public, sans risquer d'être verbalisé, et cela en sécurité pour tous. D'ailleurs bon nombre d'AS n'ont d'autre choix que de renoncer à s'affilier. Pourtant, dans la note à destination de l'A.G.E, il est rappelé qu'une AS du second degré qui déciderait de ne pas s'affilier à l'UNSS violerait les dispositions de l'article L552 3 du code de l'éducation et se retrouverait ainsi dans l'illégalité. Il y est noté également qu'au moins 800 AS ne sont pas affiliées à ce jour. Par conséquent, nous n'acceptons pas que vous estimiez que seules 250 AS devraient s'affilier. D'autre part, ces projections nous paraissent malheureusement bien optimistes au regard de la situation présente. Quelles sont à votre connaissances les raisons de ces non affiliations et pouvez-vous nous en donner le chiffre précis à ce jour ? L'outil OPUSS 2 ne pourrait-il pas nous fournir ces éléments ? Quelles actions ont été mises en œuvre par le Ministère de l'EN, les rectorats et les DSDEN afin de faire respecter cette obligation statutaire ? En outre, ces non affiliations impactent de façon non négligeable le budget de l'UNSS . C'est pourquoi nous pensons qu'une aide financière importante largement affichée de la part de la direction nationale pourrait encourager les AS à la démarche. Cette aide s'avère indispensable pour cette année et le sera sans aucun doute pour 2021. En effet, la crise actuelle met en exergue les disparités territoriales dans l'accès aux infrastructures et les conditions de fonctionnement financières et sportives ; il est plus que nécessaire de prendre en considération cette hétérogénéité et de permettre aux AS de choisir les modalités d'adhésion à l'UNSS (contrat ou licence individuelle). Nous contestons par ailleurs les différents modes de calcul, puisque le fonctionnement de l'AS se déroule sur trois trimestres, l'aide financière apportée devrait être a minima de 33% sur le prélèvement du contrat de décembre 2020, ce qui correspondrait à la gratuité du premier tiers.

Nous avons évoqué les problématiques de gouvernance lors du CA du 12 octobre, nous déplorons à nouveau la réception de documents modifiés seulement deux jours avant la tenue de cette instance. Les documents budgétaires présentés doivent être à la fois précis et valides. Ces retards impactent fortement notre fonctionnement. Pour rappel, de nouveaux documents nous sont régulièrement présentés pendant les instances rendant erronées nos interventions et donc notre participation collaborative… Hormis le fait que cela soit particulièrement désagréable, nos analyses sont ainsi faussées et la réflexion que nous pouvons mener est rendue partielle et superficielle. Nous demandons donc, par respect pour notre travail que nous puissions travailler sur des documents à jour au moment de notre temps de préparation de ces AG.

Merci de votre attention.